

LA REVALORISATION DES PENSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2004 les pensions des fonctionnaires sont alignées sur le mécanisme inventé dix ans plus tôt pour les retraites du régime général :

« les pensions sont revalorisées chaque année par décret conformément à l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation hors du tabac prévue dans le rapport économique, social et financier annexé à la loi de finances pour l'année considérée ». (article 51 de la loi de 2003)

Ainsi la revalorisation des pensions est décidée à l'automne de l'année N-1 pour une application au 1^{er} janvier de l'année N.

Le mécanisme d'ajustement est précisé, dans la loi, de la manière suivante :

« si l'évolution constatée des prix (...) est différente de celle qui avait été initialement prévue, il est procédé (...) à un ajustement destiné à assurer, pour ladite année suivante une revalorisation conforme à ce constat ».

Ce procédé a été scrupuleusement appliqué, dans un sens comme dans l'autre, à partir des valeurs annuelles moyennes de l'indice des prix (ensemble des ménages, hors tabac) calculé par l'INSEE.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des pensions des fonctionnaires depuis l'abandon du principe de péréquation avec le traitement des actifs.

Date d'effet	Hausse prévisionnelle	Moyenne des prix (N-1)	Ajustement au titre de (N-1)	Total
	(N)			
01/01/2004	1,5	X	X	1,5%
01/01/2005	1,8	1,7	0,2	2%
01/01/2006	1,8	1,8	Х	1,8%
01/01/2007	1,8	1,7	Х	1,8%
01/01/2008	1,6	1,3	-0,5	1,1%
01/09/2008			+0,8	0,8%
				moyenne 2008
				1,36%
01/04/2009 ?				?

On peut le comparer avec l'évolution du traitement des actifs sur la même période (revalorisation de la valeur du point d'indice).

Date d'effet	Revalorisation	Moyenne annuelle
Janvier 2004	+0,5%	+0,5%
Février 2005	+0,5%	
Novembre 2005	+0,8%	+0,58%
Juillet 2006	+0,5%	+ 0,25%
Novembre 2006	+ 1 point d'indice	
Février 2007	+0,8%	+0,73%
Mars 2008	+0,5%	
Octobre 2008	+0,3%	+0,65%

Les actifs sont incontestablement plus maltraités que les retraités. Mais nous subissons aussi, par ce mécanisme pervers mis en place depuis 1993, une érosion régulière du pouvoir d'achat en raison de la référence à la moyenne annuelle et du décalage d'un an au niveau de l'ajustement.

ACTIONS ET RESULTATS

Nos actions, fin 2007, ont démontré aisément la perte de pouvoir d'achat des retraités face aux hausses spectaculaires de nombreux produits de première nécessité cumulées aux augmentations des impôts locaux et des restes à charge supplémentaires imposés par les réformes successives de l'assurance maladie (forfaits et franchises).

La pression exercée en 2008, notamment à l'occasion des manifestations du 6 mars, a conduit le Président de la République à consentir un coût de pouce de 0,8% au 1^{er} septembre pour « concrétiser les engagements (...) en faveur des retraités ». C'est du moins ce qu'indique le document du gouvernement intitulé « Rendez-vous 2008 sur les retraites ».

Même avec ce coup de pouce, nous sommes loin du compte et de la récupération des retards accumulés.

Tout d'abord 1,1% au 1^{er} janvier et 0,8% au 1^{er} septembre ne correspond pas à une revalorisation de 1,9% mais à une moyenne de 1,36%.

Si on fait la moyenne pour l'indice des prix il faut utiliser la même référence pour l'évolution des pensions.

ON EST LOIN DU COMPTE.

Ensuite on ne peut que constater l'écart énorme avec l'inflation 2008.

En juillet 2008 le rythme annuel de la hausse des prix, hors tabac, est de 3,6% (c'est-à-dire de juillet 2007 à juillet 2008). Même si on considère uniquement les moyennes mensuelles calculées par l'INSEE depuis le 1^{er} janvier 2008 nous sommes à 1,9% pour 7 mois alors que la prévision inscrite dans la loi de finances est de 1,6% pour 12 mois. Cela nous étonnerait fort que l'inflation ralentisse d'ici à décembre.

Les variations en % au cours des 12 derniers mois, constatées sur certains produits, même si la tendance est au ralentissement, montrent que la moyenne annuelle dépassera largement la prévision :

Produits manufacturés = +0,1Alimentation = +6,4dont produits frais = +8,9Energie = +18,5dont produits pétroliers = +27,5Services = +2.4

Quelques exemples particuliers parmi les achats courants chez les retraités (toujours entre juillet 2007 et juillet 2008) :

Pain = +7,0 Gaz = +11,1Viande = +5,1 Combustibles liquides = +56,2Fruits = +17,4 Lait, fromages, œufs = +10,8

L'INSEE note aussi des baisses de prix mais sur des produits qu'on renouvelle beaucoup moins souvent :

Gros appareils ménagers = - 3,1 Equipement photo et cinéma = -17,7 Matériels informatiques = -15,4

Un autre calcul de l'INSEE, moins connu, met en lumière le poids des dépenses contraintes pour les retraités. L'institut calcule en effet l'incidence des tranches d'âge sur l'indice des prix hors tabac. On y apprend que si le taux de croissance moyenne des prix hors tabac entre 1996 et 2007 est de 1,41% pour l'ensemble des ménages il faut le minorer de 0,79% pour les 45 à 59 ans. En revanche on doit l'augmenter de 0,04% (1,45%) pour la tranche d'âge 60/75 ans et de 0,12% (1,53%) pour les plus de 75 ans.

CONTINUONS LA PRESSION

Depuis les manifestations syndicales du 6 mars la pression sur les pouvoirs publics n'a pas cessé. Notamment par exemple grâce à une campagne efficace des équipes départementales auprès des parlementaires. Le journal officiel, durant tout l'été, n'a cessé de publier des questions écrites sur le sujet. Lorsqu'il y a une réponse du gouvernement elle est toujours convenue ou à côté de la question.

L'audience à Matignon de l'inter-UCR, le 19 juin, a également permis de sensibiliser nos interlocuteurs et de les avertir que les retraités ne se contenteraient pas de 0,8%. D'autant qu'on ignore aujourd'hui si ce « bonus » pour la fin 2008 est bien une mesure pour cette année ou bien une anticipation sur l'ajustement inévitable pour 2009.

S'ajoute à cette incertitude la volonté affichée par le gouvernement de reporter la revalorisation 2009 au 1^{er} avril au lieu du 1^{er} janvier au prétexte d'aligner la date sur celle des régimes complémentaires et de prendre en compte l'inflation constatée pour l'année N-1.

Pour nous il faut faire les deux : une provision de revalorisation dès le 1^{er} janvier et un ajustement dès le 1^{er} avril lorsque l'inflation réelle de l'année précédente est connue. Il conviendrait également de débattre du taux d'inflation à prendre en compte pour que le pouvoir d'achat des retraités ne baisse pas chaque année.

Tous ces arguments sont à utiliser dans les semaines qui viennent auprès de nos partenaires et surtout auprès des retraités, afin de les convaincre de se joindre à l'action nationale du jeudi 16 octobre (cette journée revendicative est volontairement décalée de l'organisation de la semaine bleue prévue du 20 au 25 octobre), soit en participant aux manifestations, soit en s'y associant par l'envoi d'une carte postale au Président de la République.